

m'appuyant sur les fausses accusations de certains des plaignants. Lorsque l'enquêtrice, l'officier Claudine Deltorn, m'a demandé si j'avais été moi-même victime enfant, j'ai répondu non. Aimable comme elle était (de l'avis même de ses collègues rencontrés plus tard), je savais que cela impliquait de reconnaître mes torts. C'est avec M^e Alfort que j'ai accepté de les reconnaître. Mais seulement pour les enfants vraiment victimes, pas les autres. Tout en me promettant de **révéler ce qui m'était arrivé**. Enfin.

Les faits : 10 enfants (dont 3 paires de frères, soit 7 familles distinctes) se plaignent d'attouchements (dont 2 pour une masturbation) entre 1996 et 2004. Les enquêteurs ont interrogé tous les enfants d'alors, et tous les Anciens qu'ils ont pu retrouver (je leur avais facilité la tâche en en dressant la liste – voir plus loin). Devant le juge d'instruction et en ma présence, 2 d'entre eux (parmi les paires de frères) assurent qu'il n'y a rien eu de sexuel dans les chatouilles : il prononce **2 non-lieux qu'aucun journal**, aucun média n'a mentionnés. Pourquoi alors la Police les a-t-elle envoyés devant le juge, alors qu'elle aurait pu leur éviter cette « épreuve » ? pour charger la barque ? Certes l'un des deux est un Pradel, dont la mère éprouve une telle rage, qu'elle ne sera jamais étanchée. Déjà lors de cette audition,

pour laquelle on m'a « extrait » de la maison d'arrêt de Seysses, voyant un pansement sur mon front qui masque une blessure occasionnée par un précédent codétenu en cellule (agression... disons : n°50), elle m'accuse devant le juge de chercher à apitoyer ce dernier ! Ma condamnation ne la satisfera pas davantage : elle m'injuriera publiquement place Esquirol, devant le grand magasin Midica à l'heure d'affluence, en hurlant au pédophile ! comme si mon nom et ma photo dans le journal, placés à sa demande, ne suffisaient pas... (*Edit.* : Elle me pourchassera encore, et arrivera à me priver de ma passion du carillon : un courrier au curé de Saint-Sernin en témoigne au dossier, voir plus loin. *Edit. n°2*: encore en 2016, 2020...)

Le procès en correctionnelle a lieu 2 ans après, en mars 2007. Les parties civiles ont demandé la levée du huis-clos, fait exceptionnel s'agissant d'enfants, afin que « *la vérité éclate au grand jour* ». Me voilà donc « à poil » devant le monde entier, puisque les médias couvrent l'affaire (relayée brièvement à la télévision). Mais avant de prendre en pleine face le déni du Procureur, de la Procureure devrais-je dire (car me semble-t-il, un homme n'aurait pas été aussi dur dans ce genre d'affaire), cette dernière m'assène un premier coup : il faut **tout reconnaître d'un bloc**. Les 8 enfants. La **Justice binaire : tout ou**

rien. Mon avocat aussi m'avait bien dit : « *Il faut tout reconnaître, tous les enfants, sinon vous êtes perdu. Et puis, on ne va pas les convoquer à la barre un par un, ce serait une nouvelle épreuve pour eux de raconter, etc.* » Ayant été éduqué avec un sens profond de la Justice, j'ai tout de même hésité à la barre, à tout reconnaître, c'est-à-dire à mentir. On insiste, je cède, en attendant de me déclarer moi aussi comme victime. **Trahison – Acte I :** les dénégations du Procureur. Je ne suis ni dépressif, ni victime. (Mon psychiatre a donc produit un faux témoignage...) « *Stratégie de défense !* » **1^{er} abandon :** elle ne poursuivra pas mes bourreaux. **Trahison – Acte II :** on convoque les enfants un à un à la barre. Ou comment se faire enfler en beauté. Moi qui m'étais épargné enfant, qui avais réussi à relativement me protéger même en prison, voilà que j'y passe au prétoire, dans l'ancien Château narbonnais. (Notre aïeul le comte Raymond a dû frémir.)

L'**Acte III** de la **Trahison** est pis (mélioratif, pire étant le superlatif) : un seul adulte témoigne contre moi. Il n'est pas présent au procès, et s'est révélé au dernier moment par écrit, de sorte que même mon avocat n'en a pas connaissance. C'est normal, en tant qu'ancienne adjointe assermentée de magistrat (car c'est encore une femme, mais « *j'y suis pour*

rien ! » — merci Sony dans un hôtel en Transylvanie) elle connaît les ficelles. C'est Marie-Claire, qui vient faire un **faux-témoignage**, sans doute pour se couvrir au cas où on remonterait aux années où elle était « en responsabilité ». Citons : « *J'ai vu Bertrand toucher Quentin* dans le bus en 1991 [j'avais 17 ans], je lui ai demandé d'arrêter en le menaçant de le renvoyer.* » Ou quelque chose comme ça, je cite de mémoire, car je n'ai pas envie de fouiller maintenant dans les archives. Tout cela est faux, mais elle se donne le beau rôle au bon moment — c'est tout elle.

Après la confirmation de la peine en appel (j'ai attendu car j'espérais encore en la Justice), j'appelle les parents de Quentin* : ils se souviennent de moi — et m'apprécient encore. Il habite Lyon, ils me donnent son numéro de téléphone. Je l'appelle et demande si je peux venir le voir. A Lyon : « *Quentin*, est-ce que je t'ai touché ? — Non. — (Je le savais... ouf !)* Je suis content de te l'entendre dire. Peux-tu l'écrire ? — Oui. » Je repars de Lyon séance tenante avec un contre-témoignage et une copie de la carte d'identité, pour appuyer la plainte contre Madame Marie-Claire Chanson, ancien Assesseur au Tribunal pour enfants, pour faux-témoignage. Plainte que je remets en mains propres, le 10 octobre 2008, dans le bureau du secrétaire du

Procureur de la République au Palais de Justice de Toulouse (en annexe). Naïvement, je ne demande pas de récépissé. Je n'en ai jamais eu de nouvelles. **2^e abandon** de mon Procureur.

Quelques mois après, on m'envoie les gros bras pour retourner à Seysses. Je fais en tout 19 mois de prison et 6 mois de bracelet électronique, au titre de l'aménagement de peine. A titre de comparaison, M. Gérard Mouton, fondateur laïc des Petits Chanteurs d'Aix-en-Provence, jugé aux assises pour viols sur mineurs, a écopé de... 6 mois avec sursis en 2012.

« *Je convoque ! la presse...* » (merci *Elie Kakou*, attachée (*sic*) de presse). En fait, ce n'est pas moi, c'est bien Véronique Pradel, mère combattive dont on peut mesurer sinon l'influence, du moins l'efficacité : **plusieurs journaux** et médias, locaux et nationaux (*La Dépêche du Midi*, *20 Minutes*, *L'Humanité*, *Golias* et d'autres blogs extrémistes) relatent le procès. Ou plutôt : le début du procès. Comme il se prolonge « au bout de la nuit » (le verdict est rendu après 1h du matin), les journalistes ne rapporteront pas la suite des débats : ils ajouteront simplement le verdict du lendemain, avant la mise sous presse. Ainsi, ne figure pas la partie « repentir public de l'ancienne victime ».

Sans doute n'était-elle pas intéressante. **Mon nom et ma photo** sont bien publiés, alors que je ne suis pas un personnage public, ni prêtre, ni notable, ni franc-maçon, encore moins influent. (Certains de cette liste-là n'ont-ils pas eux-mêmes échappé à ce traitement médiatique, et parfois pour des faits de viol ?) **Trahison – Acte IV.**

Pour connaître tous les détails du dossier, déjà exposés publiquement au prétoire, ainsi que partiellement et partialement dans les médias, le lecteur devra se replonger dans les minutes du procès. Il y a hélas ! davantage à lire et plus sordide dans les témoignages de mes camarades et responsables, livrés en annexe. On y trouvera aussi un communiqué, **jamais diffusé**, où je reprends de nombreux éléments du dossier qui m'étaient favorables. Le côté pile. Il devait répondre à la première campagne médiatique, qui reprend traditionnellement le côté face, et m'accorder éventuellement les **circonstances atténuantes**, évoqués par mes camarades de la Mané qui me connaissent et me soutiennent. En vain. Ce communiqué ne témoigne plus aujourd'hui que de mon état d'esprit d'alors, après le premier procès perdu. Sans effacer les fautes passées, il pourra peut-être montrer que le bouc n'était pas si noir que ça. Dépressif et sous anxiolytiques, ayant déjà passé un

peu plus de 2 mois à me protéger en prison, j'étais arrivé au procès un peu hébété, naïf et confiant, mais au fond de moi : terrorisé.

Il se trouve que j'avais bâti un site internet, en 1996, pour parler des carillons de Toulouse. Cela m'a valu la remarque suivante d'un journaliste : « *Il a fait un site internet à sa gloire...* » Parce que j'y avais placé sur une page, mon CV en ligne ? Pourtant, c'était à peine avant la création des sites internet *Monster.fr* en 1999, *LinkedIn.com* en 2003 ou *Viaduc.fr* en 2004 (devenu Viadeo).

Lorsque j'étais à Paris de 1997 à 2001, j'ai bâti le premier site internet de la « Fédération des Petits Chanteurs *Pueri Cantores* » (dont la charte graphique se mettait automatiquement à la couleur du temps liturgique, grâce au JavaScript ; archivé, il est encore visible à l'adresse suivante : <http://neep.free.fr/musee/ffpc>). Je mettais alors en forme et corrigeais la « Revue » de la Fédération, magazine destiné aux enfants comme aux chefs de chœur, sous la direction de Pierre Balbous, chef de chœur des *Petits Chanteurs de la Vierge noire* à Neuilly-sur-Seine. A ce titre, nous avons édité l'ouvrage de son prédécesseur Léon Petit « à la gloire de M^{gr} Maillet » (avec sa photo emblématique, voir ci-devant). S'agissant de gloire, j'ai figuré à l'Unesco en 2001 dans l'exposition

photographique de Pierre Maraval : *Pionniers.net*, 1000 aventuriers de l'univers internet avec mon nom, ma photo et la légende « carillonneur », à côté notamment de Jacques Attali, « nomade ». Ainsi reconnu parmi les pionniers de l'internet en France, je sais de qui tenir : mon père était dans le premier hélicoptère du premier service d'urgence, médecin et photographe de ce qui allait devenir le Samu.

Le procès, débuté le 31 mars 2007, se déroule donc jusqu'au bout de la nuit, toujours en présence des enfants, le 1^{er} avril (sans blague) : les 3 juges prononcent un mandat de dépôt, encore une fois au motif de « *trouble à l'ordre public* ». Je dors à nouveau en prison *illico presto*, pour la 2^e fois. Ai-je montré un signe de dangerosité depuis 2 ans ? ai-je cherché à corrompre les victimes, à forcer leur porte ? Même là-bas, mes codétenus ne comprennent pas, puisque je suis « primaire », le contraire de récidiviste — c'est-à-dire que je n'ai jamais été condamné auparavant. Au contraire, ça signifie pour eux que j'ai commis des choses plus graves que ce que j'en dis...

Vers 2007, j'expérimente le double-sens cycliste autorisé dans les rues à sens unique. La rue S^t-Antoine-du-T, près de chez moi, au pavement semi-piéton, semble avoir été la première en centre-ville

à bénéficiaire du panneau signalétique ad hoc. Nombreux furent les usagers de la route à exprimer leur désapprobation, leurs réticences : sur leur visage, par gestes, à voix haute, en dérobant le panneau, etc. Jusqu'à cette voiture de la Police nationale qui, s'arrêtant en bloquant le passage, m'a obligé à me déporter sur le trottoir.

Mon nouvel avocat, Maître Bruno Camille, m'apprend que la nouvelle loi Perben II a rendu ce motif de « *trouble...* » caduque (en 2004) : cette incarcération précipitée est, par conséquent, bien plus qu'une blague : **légalement abusive. Trahison – Acte V.** Pourtant, nul n'est censé ignorer la loi, n'est-ce pas, même pas les juges ?

La superposition de ces deux dernières trahisons (médiatique et judiciaire) n'est pas sans conséquences physiques et psychologiques — et encore à ce jour (voir plus loin). Pendant deux (nouveaux) mois dans la maison d'arrêt de Seysses, la version papier de *La Dépêche du Midi* circule librement en cour de promenade. Ainsi cette fois-ci, tous les codétenus sont fixés sur la raison de ma présence (sous éclairage journalistique plutôt subjectif) et se réjouissent de me ranger dans la catégorie des « *pointeurs* » (celle des délinquants et criminels sexuels) et sa sous-catégorie des

« pédophiles », infâmante s'il en est. Car il n'y a pas plus bas dans la hiérarchie carcérale. Et depuis 1996, l'affaire Marc Dutroux bat son plein : l'image du pédophile type est celle d'un assassin qui séquestre et viole au préalable des enfants. (Condamné 3 ans auparavant en 2004.) L'assassin « classique » est plutôt porté au pinacle, lui qui a eu le cran d'ôter la vie. Tout comme le revendeur de drogue, le second dans la hiérarchie : il continue de surcroît son activité auprès de ses codétenus (et tant pis s'il a fourni de la drogue à des lycéens). A Seysses, recommence donc une longue partie des chats et de la souris (sans chiqué), faite de grilles et de portes de cellule, parfois arbitrée par une minorité de surveillants. L'enjeu pour les plus virulents est la mort : les menaces fusent, même à travers porte et fenêtre fermées. Certaines constituent des promesses *ad vitam æternam*, valables même « dehors ». On verra plus tard qu'ils tiennent parole, plus de 10 ans après.

Cela prend encore un peu plus de 2 mois à M^e Camille pour faire valoir mon droit à la liberté, avant le procès en appel. Pour ce faire, il a fallu se présenter devant un jury de la Cour d'appel. Le juge Bastier s'écrie : « *M. Ollé, vous avez fait un 3^e enfant alors que vous saviez que vous alliez être condamné ? Vous rendez-vous compte de l'avenir*

que vous offrez à cet enfant ? » J'ai simplement répondu que « *Nous nous [aimions], ma femme et moi.* » Je ne savais évidemment rien de ce qu'allaient décider les trois premiers juges (en première instance) : le ton était donné pour le procès à venir en appel... M^e Camille était désolé de s'être laissé prendre au dépourvu par cette saillie : **le juge ne se prenait-il pas pour Dieu**, décidant ainsi de la vie de notre enfant ? **Trahison (double) – Acte VI.** Au verdict des juges, le **harcèlement médiatique** (re)pointe son nez : ma sortie de prison fait à nouveau les pages de plusieurs journaux.

Ce procès en appel vient heureusement plus rapidement, 8 mois après, le 15 janvier 2008. Son annonce, son déroulement, son verdict seront **médiatisés**. Le réquisitoire du Procureur (ou Substitut général) Jean-Jacques Silvestre est plus clément (plus juste ?) et vise à couvrir la peine déjà effectuée en prison (en deux « séjours »). Mais comme on l'a vu, le juge Bastier l'entend autrement et « *a retourné les deux autres juges* » (selon l'analyse que l'on m'a livrée *a posteriori*) pour confirmer le premier verdict. Ce 2^e verdict est rendu trois semaines après le 5 février (je me souviens être arrivé en retard) : 5 ans de prison dont 2 avec sursis, plus 27 000€ de dommages et intérêts. Je devrai repartir **en prison une 3^e fois pour la même affaire**

correctionnelle, fait plutôt rare. **Trahison** – **Acte VII**. Je passe sur le troisième accueil qui m’a été réservé « là-bas » (le deuxième sous les projecteurs des médias, une sorte de récidive ? pourtant, je ne toucherai toujours rien de cette exploitation de mon image) : le programme est à nouveau fourni en cour de promenade par *La Dépêche*, qu’il n’y avait qu’à demander « avec les détails, *a dos cuartos* ».

Pour cette scène dans Carmen, ou celle de la garde des enfants (que l’on avait d’ailleurs du mal à garder !) je me souviens avec une pointe de dégoût qu’on nous avait donné à manger des melons (déjà tranchés ceux-là, par bonheur ! n’en déplaise au Garde des sceaux — et des sot.te.s — et avocat « le plus bas d’Inter »). Comme je ne les aimais pas ! combien en ai-je donné à mes copains reconnaissants, on sait ce que c’est que la faim ma brave dame, une fois « encoulistés » comme on dit toujours au Capitole au plus profond de l’arrière-scène, une fois que nous étions passés, et sans danger cette fois-ci, devant le gratin assis au premier rang de ces immenses gradins, faits de béton et d’une main de fer pour une poignée de grains, dont j’osais à grande peine gravir les hauteurs, déjà que Don José a grand peine à gravir les bassesses de Carmen, car amen ! plane l’ombre

de la robe austère de la justice sous laquelle... je ne vous raconte pas. (Merci Pierre Desproges, qu'un copain du lycée Fermat adorait, et pas seulement au Tribunal des flagrants délire.)

Si ! je crois maintenant savoir pourquoi on m'a mis en lumière : j'avais fait non pas la Une, mais les pages de *La Dépêche* en tant que carillonneur de la basilique Saint-Sernin, à mes débuts en 1996, puis en 2004 et 2006. Avec nom et photo. J'étais donc une figure toulousaine ! (mais bénévole...) A bien y réfléchir, j'ai même fait ma première télé à 10 ans, grâce aux *Petits Chanteurs* et à ma « tête d'ange » (photo ci-dessous ; « *mais là, c'est pas moi ! Bon,*

là... si, mais pas là ! » : oui, la vedette c'est Gilles Arthur, le magicien... et merci Louis de Funès, le Grand d'Espagne qui en a fait une *Folie* après Victor Hugo). FR3 m'avait choisi comme fil conducteur pour le reportage sur la Mané à la chapelle Sainte-Anne, au

18.30 ATOUT-JEUNES
de Nicole Tiran
Présentation de Gilles Arthur
Réalisation de Max Gérard
REPORTAGE
Bertrand, choriste de dix ans.
ACTIVITÉ
Fabrication d'instruments de musique.
MAGIE
avec Gilles Arthur



Le prestidigitateur Gilles Arthur

Capitole, etc. Mon frère s'est même foutu de moi pendant des années parce qu'on m'avait fait lire l'affiche de *La Traviata*, alors que je n'avais aucune notion d'italien : « *La Traviata de "j'y eus z'épée Verdi" !* » On m'avait demandé de dire que mon rêve était d'être chanteur d'opéra ! Ça ne l'était pas à l'époque, mais il s'est tout de même réalisé (avant de s'effondrer, voir plus loin).

On voit sur cette coupure de presse, comme sur la première, la marque d'une Maman attentionnée, fière de son petit. ... J'ai moi aussi gardé beaucoup de traces, de noms, de dates, comme si je ne voulais rien oublier de ces instants, les mauvais se lisant entre les lignes, en filigrane. Dès 1996, pour le 60^e anniversaire, j'ai bâti le premier site internet de la Mané, avec la liste des Anciens et les dates de leur « séjour », éditée dans le livre souvenir. Il est encore en ligne, archivé et accessible à l'adresse suivante : <http://neep.free.fr/pccp>. C'est dedans qu'Hervé Gaignard, Vicaire général (à ne pas confondre avec M^{sr} Hervé Gaschignard, Evêque) a trouvé l'information « Bertrand Ollé, chef de chœur 2003-2004 » de la Mané. J'ai voulu en garder le souvenir, et après tout, j'ai payé mon rêve assez cher. Le site officiel de la Mané n'en fait pas état, puisque je n'ai jamais été officiellement installé. Sans doute ont-ils voulu aussi effacer toute trace d'infamie, de la

condamnation publique sans doute, mais certainement pas des actes, sinon la liste des chefs de chœur serait bien miteuse... Alors j'ai tenu, en tant qu'administrateur Wikipédia, à tenir à jour la fiche de la Mané, malgré plusieurs tentatives (toujours anonymes) de suppression et vandalisme.

Vérification faite, je figure bien sur la page *Historique* de la Mané actuelle, en 2019. En photo seulement (ci-après) : je suis un enfant parmi d'autres, posant à côté de mon filleul, du petit Chansou et de Jean*, un peu au-dessous de mon cousin ; onze garçons qui sourient à mon parrain qui prend la photo... L'un est devenu moine, puis prêtre. Perché dans l'arbre, le premier soliste soprano de l'époque, blondinet au sourire ravageur. Ironie de l'histoire : adulte, il est parti au ciel dans un accident d'avion aux Antilles, ainsi que sa fiancée. Or nous étions en tournée aux Antilles l'été 1984 ; il a quitté le groupe peu de temps après cette photo : à une remarque de trop de Michel (le chef de chœur) pendant une séance d'enregistrement, Serge* sort du rang et quitte la chapelle Sainte-Anne. On ne le reverra plus. Michel me choisit pour le remplacer au pied-levé. Ainsi juste avant l'été 1985, voici mon premier enregistrement en soliste, et dès l'été : la place de premier soliste, pour la tournée aux Etats-Unis. La Mané n'a pas eu davantage d'égards pour



moi : après mon départ en 2004, les parents administrateurs ont continué à vendre les enregistrements CD (*Compact-Disc*) avec ma voix de soliste basse et mon nom. Sans scrupules (ni rémunération).

Pour les photos, ce sont bien celles prises en 1996 au carillon par *La Dépêche*, réutilisées en 2008, qui m'accompagneront encore à Seysses en 2009, plus

d'un an après le procès en appel, lorsque trois gros bras de la Police ont sonné chez nous. Sans crier gare. Et m'emmener tel un caïd de la drogue dans une série télévisée américaine. Ma mère, présente « *grâce à Dieu !* » (merci Philippe Barbarin et François Ozon), a juste eu le temps d'emmener nos enfants (6, 5 et 3 ans) dans une chambre et d'en fermer la porte, pour éviter qu'ils les voient passer les menottes à leur père. *Protection de l'enfance*. La peine recommence donc (pour la 3^e fois) depuis chez soi, brutalement. Il suffisait pourtant de m'appeler et, comme pour ma toute première convocation, je m'y serais rendu. Il me semble qu'on le fait bien pour d'autres.

Edit. : La remise en ordre chronologique de ces différentes séquences, tel un montage de *rushes* de film, est sans nul doute la partie la plus étourdissante, éreintante... comme s'il fallait ranger et ordonner de vieux pots de confiture au fond d'une fosse septique. Alors, je ne garantis pas une cohérence absolue des enchaînements, ni de relire suffisamment de fois pour m'en assurer. Ces relents pestilentiels donnent le vertige, voire le tournis, et il est temps de s'échapper en vélo sous le soleil montagnard qui m'appelle au dehors, et avant qu'il ne se couche en passant derrière la montagne, pour retrouver mon ruisseau et « *ma source vagabonde* ».

(Merci Charles Trenet, dont le père notaire précéda mon grand-père maternel, à Perpignan. Et tant pis pour sa réputation de « chanteur bleu » : lui ne m'a rien fait. Comment aurait-il pu ? je ne l'ai connu qu'à la télé ou la radio — y compris *Radio Ragots*.)

Edit. (suite) : J'ai eu du mal à retrouver l'entrée discrète de mon jardin secret, tant mon esprit est encombré de toute cette boue, que j'aimerais que mon ruisseau emporte à jamais dans l'océan. Alors que je chantonnais la suite de *Mes Jeunes Années*, qui « courent dans la montagne », je voyais les enfants jouant ici et là. Le petit Charles a-t-il été « importuné » (comme le disait pudiquement la mère d'un petit chanteur, voir en annexe) dans sa « tendre enfance », dans ces mêmes montagnes Pyrénées ? (*Edit. n°2*: Oui. Il a 13 ans lorsqu'il rencontre son Pygmalion Albert Bausil, 55 ans.) Je songeais « au temps béni des premières saisons » et me suis souvenu amèrement que David nous l'avait appris à la Mané en 1991, j'avais 18 ans et lui un peu plus...

Je te souhaites [note : les citations seront toutes reprises telles quelles, fautes comprises, à moins que, trop nombreuses et trop proches, elles gênent la lecture] bon courage ainsi qu'à ton épouse. Je serai à tes côtés indéfiniment car pour moi **tu ne dois pas payer pour tout les autres! Bas toi!** mais **penses aussi à nous** dans ton combat.

Une petite confidence entre nous: l'Abbe Rey m'est apparu en songe il y a qq jours, il n'avait pas l'air en paix et je pense que plus que tout il a besoin de vos prieres, et que justice soit faite pour blanchir cette chorale qu'il aimait tant.. si tu crois encore un peu, pries bien fort que justice soit faite et j'en ferai de meme d'ou je suis..il parait que les prieres montent plus vite de Jerusalem...

Loïc, 11 février 2008*

Certes, il fallait mettre un coup d'arrêt à ce climat malsain dans notre groupe, et je m'étais résigné à payer pour mes propres fautes, en toute justice. Voilà ce que peux dire en toute conscience, et que personne n'a jamais voulu écouter : je n'ai jamais reproduit le mal que j'ai senti (contrainte, violence, abus — je n'ai pas connu le viol). Il est un fait que la vie de groupe entre enfants (garçons, filles) dormant loin de leurs parents est empreinte d'intimité, de jeux, d'interdits, de découverte, de plaisir, *etc.*

Les écarts d'âges sont aussi des barrières, des interdits intéressants à franchir pour certains, d'autant qu'à l'adolescence ces âges, ces écarts ne sont pas évidents. Y compris pour le législateur, qui a lui-même déplacé ces barrières à travers les âges (et tout récemment pour la génération des années '70 et '80). (*Edit.* : J'ai prévenu que la pensée ne serait pas limpide...)

Mais alors, pourquoi s'arrêter à l'ancien soliste et victime, devenu adulte ? Véronique Pradel était elle-même furieuse que l'on n'aille pas plus loin, que l'institution ne soit pas inquiétée. Les institutions : Mané, diocèse, *etc.* En effet, **ne pas me reconnaître comme victime** dispensait ainsi « la Justice » d'aller chercher les chefs de chœur (laïcs et prêtres) coupables d'abus sexuels, ainsi que les précédents responsables de l'association qui ne les avaient jamais dénoncés. (Marie-Claire ?) **Je payais donc aussi pour nos bourreaux.** Allez ! c'est ma tournée.

Nombreux sont pourtant ceux qui ont écrit que l'on se trompait de cible (voir en annexe). La mère de Nicolas et Benoît m'a traité de **notable**. Moi, dont les seuls torts sont d'être fils de médecin (part innée ?) et ingénieur (acquis par apprentissage). Faisait-elle référence aux *Ballets bleus*, ces orgies sexuelles pédophiles entre notables (dont j'ignorais l'existence jusqu'à hier) ?

La mère d'Emmanuel a employé la première l'expression « *bouc émissaire* » : nous verrons comment, au fil de ce chapitre, je le suis encore, 15 ans après ma première arrestation, 11 ans après le dernier procès, 4 ans après la fin de mon suivi socio-judiciaire, pendant mon contrôle d'adresse... **à perpétuité !** *Edit.* : Déjà lors de la tournée aux

Etats-Unis (pendant l'été 1985) alors que mes camarades se faisaient un jeu de voler dans les magasins, je fus le seul à me faire prendre... et à prendre autre chose, de retour à la maison. J'avais 12 ans et, un peu moins naïf, je m'étais rendu compte que je n'étais pas fait pour voler.

Seul

Car selon les modalités de la loi Perben II (ministre du Président Sarkozy), j'ai été inscrit au FIJAIS, le fichier des délinquants sexuels (« Fichier judiciaire automatisé des Auteurs d'infractions sexuelles », « ou violentes » depuis 2005). Je dois ainsi justifier de mon adresse tous les 6 mois. Je pourrais le faire par courrier, mais je mets un point d'honneur à me rendre personnellement au Commissariat et faire face à cet humiliation, pour ne jamais oublier, mais aussi pour ne pas prendre le risque qu'un courrier se perde. J'ai un jour demandé quelle était la date de fin, puisqu'elle n'était pas mentionnée dans le jugement. Mes avocats se faisaient évasifs. J'obtiendrai finalement la réponse au commissariat, en insistant : le **5 février 2078** ! j'aurai **104 ans** ! autant dire que **j'ai pris perpète...**

Je vais avoir 46 ans dans quelques jours, et dois encore satisfaire à cette obligation. Sous peine de

*retourner en prison ! Or depuis un an, j'ai dû porter plusieurs plaintes après cinq (Edit. : six) agressions (voir plus loin) dont une publique (lynché dans les journaux). C'est dire si la Police et la Société savent où je suis. Parfois à l'hôpital, hélas. L'auteur de l'agression la plus grave n'est même par recherché (un **abandon** à venir, voir plus loin) : délinquant dans un jardin public, il est libre, non surveillé, non recherché... A l'heure des Gilets jaunes, je brûle d'envie de faire acte de désobéissance face à cette obligation ignominieuse qui n'a pas dit sa durée. Mon smartphone ne me géolocalise-t-il pas avec mes posts sur Instagram, etc. Si le Procureur me lit enfin, qu'il m'en libère à jamais. (**Abandon** toujours en cours.) Si possible avant mes 50 ans (le demi-siècle) ?*

Le Procureur a écouté ces enfants, en 2004, dont certains se sont plaints abusivement (2 furent poussés à se plaindre injustement). Comment leur en tenir rigueur ? ils étaient si jeunes. Libre à eux, maintenant qu'ils sont adultes, de libérer leur conscience. Véronique Pradel a été écoutée, mais Hélène Prieto, mère d'Emmanuel, n'était **toujours pas entendue** en 2008. Suite à mon procès, elle voulait **désigner les responsables**. Déjà en **1988**, alors que j'étais adolescent (de l'âge de Nicolas Pradel), elle avait remué ciel et terre, confronté

même les coupables religieux à leurs responsables diocésains... En vain.

Certes, ma condamnation n'était-elle pas le signe que les temps avaient changé ? Pas selon Hélène, ni Loïc* (adolescent en 1988), ni les autres (ailleurs en France et dans le monde) qui ne comprenaient pas que l'on ne s'attaque pas aux racines du mal, à nos « *bourreaux* », religieux ou laïcs, déjà dénoncés, identifiés et... déplacés et promus. La plupart toujours en charge d'enfants, parfois avec de hautes responsabilités, comme on l'a vu pour Denis Dupays à la Fédération.

Alors poussé par Hélène, Loïc* et les autres, forts de leurs témoignages écrits (en annexe), je prends femme et enfants sous le bras : nous allons en voiture à Vichy, rencontrer un avocat hors de la juridiction de Toulouse. Nous pensons que Maître Gilbert Collard, par son aura médiatique, saura enfin « *faire bouger les lignes* ». Hélas ! j'y laisserai dès la première entrevue près de 10 000€ (plus des « frais irrépétibles ») ainsi que mes espoirs, au fil des mois et des années. Nous menons vainement les **dernières batailles judiciaires**. Nous portons plainte, notamment le 28 novembre 2011 contre la Fédération : pour « *non dénonciation de mauvais traitements sur personne vulnérable* ». (En effet, le

faux-témoignage de Marie-Claire Chansou « est inattaquable » puisqu'elle « *n'a pas témoigné sous serment lors de [ma] comparution* ». Ben voyons.)

Madame Marie-Catherine Idiart, juge d'instruction à Paris, « *[refusera] d'informer* » le 14 mai 2012, car « *les faits sont prescrits* ». La (!) juge retient pourtant le 3 mars 2011, comme date de ma « *première plainte* ». Je n'avais alors pas encore 38 ans, âge limite laissé aux victimes mineures pour se déclarer. Je l'avais même fait la première fois 4 ans auparavant en 2007, devant 3 juges et une vice-procureur. Au prétoire. Dans un tribunal. A 34 ans. **Abandon – Acte I Scène 2.** Hélène, Loïc* et les autres avec : pas encore entendus à ce jour.

Je me tourne alors vers la Justice canonique. Celle de Rome, qui ne connaît pas de prescription (pas même dans l'Eternité, qui paraît-il « *est très longue, surtout vers la fin* », merci Franz Kafka et Woody Allen). Je suis d'abord reçu en 2010 de façon informelle par mon évêque auxiliaire, M^{gr} Hervé Gaschignard, sans me douter qu'un an après, il sera lui-même « déplacé et promu » à Dax.

La présente rédaction a porté à ma connaissance des faits passés inaperçus dans notre Diocèse. Du moins, aucun de mes frères et sœurs chrétiens n'en

avait connaissance. En voici le résumé issu des journaux La Croix, Libération, Ouest France, etc. en 2017 :

“Le Père Hervé Gaschignard, du diocèse de Nantes (où une première famille se serait déjà plaint de son comportement) est consacré Evêque auxiliaire de Toulouse en 2007.

En 2011, quatre encadrants (adultes) se plaignent de son comportement avec les jeunes (ils rapportent notamment « des contacts physiques répétés », « des bagarres au sol ») lors d’un pèlerinage en vélo en été, le « Pélé VTT ». Monseigneur Le Gall le signale au Procureur de Toulouse, qui classe l’affaire sans suite en décembre.

M^{sr} Gaschignard est promu Evêque de Dax en janvier 2012 par le Pape Benoît XVI ; il y récidivera. (Sont rapportés notamment « un baiser sur la joue et une caresse sur la cuisse » d’une jeune fille, des « questions intimes sur la sexualité » à un adolescent.)

Le Pape François « en colère » le pousse à la démission début avril 2017. Le Cardinal-Archevêque de Bordeaux le signale fin avril au Procureur de Dax, qui classe lui aussi l’affaire sans suite en juin.

M^{gr} Gaschignard est « reclassé » à Grenoble en novembre 2017, en charge du diaconat et de la communication. Des voix de protestation s'élèvent parmi les fidèles grenoblois. »

Avec le recul, il n'est rien ressorti de concret de l'entretien avec M^{gr} Gaschignard. Six ans plus tard, le 25 mars 2016, c'est le Vicaire général, le Père Hervé Gaignard qui me reçoit. Il me demande si je veux déposer officiellement. « *Oui.* » (En annexe.) Peu après en juin, le Diocèse annonce la création d'une **Cellule d'écoute des victimes d'abus sexuels**, ouverte effectivement en décembre 2016. Il faut dire qu'entre mon « écoute » et cette annonce, le curé de Fronton (commune du diocèse au nord de Toulouse) a été publiquement forcé à la démission, puisqu'on a appris qu'il avait été « *condamné pour viols sur mineur [...] avant d'être nommé en Haute-Garonne* ».

Après plus de deux ans, toujours sans signe ni effet visible de ma déposition (aucun de nos anciens responsables n'ont été « inquiétés »), je reviens aux nouvelles en octobre 2018. Je suis à nouveau entendu, cette fois-ci par des bénévoles (!) de la *Cellule d'écoute*. A mes questions pressantes, ils ne peuvent répondre : « *[ils ne sont] pas au courant* ». Ils me rassurent néanmoins quelques jours plus tard

par texto : « *Nous avons informé les autorités responsables au sujet de votre déposition en avril 2016. [La digestion avait donc pris un mois...] Votre déposition à été immédiatement transmise au procureur de la République.* » Celui-là même, ou bien son successeur, qui n'avait pas poursuivi M^{gr} Gaschignard en 2011 ? **Abandon – Acte I Scène 3.** Le Diocèse renvoie au Parquet. *Edit.* : J'ai retrouvé l'action effectuée par le Parquet ; j'ai été entendu au Commissariat de quartier par le Brigadier-Chef Daniel Laborie le 24 avril 2017.

Pour ma part, j'ai eu à affronter un autre combat juridique, juste avant ma dernière incarcération en 2009. Je travaillais depuis 1997 en tant qu'**ingénieur informaticien**.

Encore un autre objet de moquerie, célèbre et en chanson, tube éponyme de l'année 2001 chanté par « Michel l'ingénieur informaticien ». Ça ne s'invente pas : « Michel » chante comme un demeuré. Il campe plutôt le stéréotype du nerd, le geek péjoratif : l'informaticien solitaire, myope comme une taupe et qu'on imagine passer ses journées dans la cave. De sorte que depuis, dans la profession, on ne dit plus :

*« Ingénieur informaticien » mais
« Ingénieur (en) informatique ».*

En 2008 après mes deux procès, je suis encore « *Ingénieur informatique* » statut cadre, déjà passé par la case chômage (depuis les multiples événements de 2001 : dépressions nerveuse et économique) et au placard, appelé pudiquement « télétravail ». En effet, mon « affaire » a eu de sérieuses répercussions sur mon emploi, que je finis par perdre.

Mon employeur depuis mars 2004 est un pionnier de l'acheminement des flux de cartes bancaires (en clair : le lien entre votre carte bleue en boutique et votre banque). Sa société a ainsi détrôné France Télécom (devenu Orange) avec ce qui n'est pas encore une PME, plutôt une TPE : nous sommes 3 ingénieurs dans le bureau. Six mois après en décembre, des enquêteurs y font irruption en mon absence (injustifiée à mes collègues depuis plusieurs jours ou semaines) pour saisir tout ordinateur et serveur informatique, à la recherche d'images pédopornographiques. (Il n'y en avait pas à trouver, et pas davantage à la maison où l'on a aussi saisi notre matériel informatique et téléphonique familial.) Outre la dégradation de mon image au bureau, c'est l'activité même de la toute jeune entreprise, dont les serveurs sont au cœur, qui est mise en péril. Les dirigeants obtiendront des forces de Police de sauver l'activité de leur entreprise, et

plus tard de France 3 d'épargner sa réputation dans les médias : on n'y parle pas de mon employeur, seulement de mon métier.

Alain Lacour, et son président André Malbert, me gardent une première fois dans leurs effectifs, en février 2005, à mon retour d'une longue garde à vue : j'aurai une activité séparée dans un bureau dédié. Ils me renouvellent leur confiance en juin 2007, à mon retour de deuxième période à Seysses : je reprends mon activité dédiée depuis mon domicile en télétravail (avec femme et enfants entre 10 mois et 4 ans). Mais la troisième fois, après le verdict du procès en appel rendu en février 2008, ils cèdent à la **pression de mes collègues**.

Le 28 avril 2008, c'est une lettre « *remise en main propre contre décharge* » de convocation à un entretien préalable au licenciement (la troisième en six ans). Je m'en remets aux **Prud'hommes** (toujours avec le Cabinet Camille, dans ses domaines d'intervention). Débouté en 2011 et 2012, je retiens que **les employés ont le droit de faire jeter dehors celui qu'ils n'apprécient pas**. *Vox populi, vox Dei*. **Abandon – Acte III**.

Monsieur Lacour a eu l'élégance de ne pas me réclamer les centaines d'euros que j'étais pourtant

condamné à verser à son entreprise. D'autres comme lui se sont refusé à la curée suivant l'hallali. J'ai ainsi gardé deux amis de mon ancien Club Rotary de Toulouse Sud : Michel S., mon parrain, et Richard*, qui m'a offert de rejoindre ma famille plus tôt, par un travail dans le cadre du PSE (placement sous surveillance électronique). Qu'ils en soient remerciés éternellement, et que cela reste imprimé de la façon qu'ils ont souhaitée, gravé ou stocké numériquement le plus longtemps possible. *Fin de séquence Michel Drucker.*

Les Luttes

J'ai continué inlassablement, seul et en sous-marin (on ne lâche rien !) à lutter contre ce fléau. Celui qui est en couverture de cet ouvrage. Le 4 janvier 2015 (3 jours avant les attentats de Charlie-Hebdo) j'ouvre une **page Facebook** ayant comme titre : *La Vérité pour les Petits Chanteurs à la Croix Potencée de Toulouse, France*. Pour nous : Loïc* et les autres. C'est essentiellement une compilation d'article relatant les condamnations, sans commentaire, à moins qu'un visiteur en fasse. Mais elle a aussi une fonction de veille anti-pédophile. Les mois passant, et l'actualité sur ce sujet débordant les frontières, nous avons voulu nous adresser au monde :

@kidscrusade2 et articles en plusieurs langues, mais *Facebook* se refuse encore à traduire le titre en anglais.

Ainsi le 30 août 2017, quelques jours avant la rentrée, une jeune maîtrisienne de Limoges laisse sur cette page un message privé : « *Bonjours je suis pueri cantores excusé moi de vous déranger connaisse-vous un Michèle des Borderies qui a dirigé la maîtrise de Toulouse il y a quelques années [...] Vous savez pourquoi il est partie de Toulouse? [...] C'est peut-être mon nouveau chefs de cœur. [...] Je sais par des chefs qu'il eu des problèmes par la fédération a Toulouse et cela m'inquiète. »*

La discussion s'engage avec Marie*, gênée, hésitante. Je reste anonyme, puisque le bouc émissaire est du mauvais côté de la barrière (ou des remparts de la cité, puisqu'il est dans le désert). En effet en mars 2016, un ancien qui voulait « *partager à ce sujet ayant passé de nombreuses années aux petits chanteurs* » n'a plus donné suite alors que je m'étais présenté. Malgré l'annonce de ma déposition imminente à l'Archevêché.

Marie* : « *Je vous le demande s'il vous plais il s'agit de beaucoup d'enfants donc dite moi s'il vous meme si ce nest que des bruits de couloirs cest important. »*

En une semaine, les choses vont très vite. Sa mère, une ancienne Présidente, une ancienne Chef de chœur demandent des précisions. Loïc* accepte de leur livrer.

Une mère : « Je suis perdue et inquiète. "L'école maitrisienne" a été bâtie en 3 semaines cette été. Les personnes qui ont recruté Michel des Borderies sont bien installées à Limoges mais n'y connaissent rien aux petits chanteurs. Ils sont tellement heureux d'avoir trouver la perle rare. »

Aux petits chanteurs limousins et à leurs parents.

Je vous invite à questionner la "pépète d'or" et à le mettre en face de ses responsabilités bien avant que votre projet ne voit le jour. S'il est un "musicien chevronné", il n'en reste pas moins un prédateur redoutable pour vos enfants.

J'ai été aussi un enfant, c'était il y a un peu plus de 30 ans maintenant, et cela s'est passé à Toulouse. Les faits sont prescrits mais les blessures elles, ne le sont pas. Nous sommes quelques uns à avoir subi ou été le témoin de ses actes sans noms.

S'est-il repenti depuis?

A t'il été suivi médicalement, psychologiquement?

A t'il ne serait-ce que demandé pardon une seule fois à ses nombreuses victimes?

Epreuve t'il au moins au plus profond de son être, une once de culpabilité?

Regardez-le dans les yeux et demandez le lui! Peut-il encore continuer à dissimuler ces ignominies, à se cacher de lui même et à user de son "charisme" et de son "talent" pour mener à bien ses forfaits?

Aujourd'hui, je suis père de quatre beaux enfants, parfaitement épanoui et heureux auprès d'une épouse aimante et maman formidable: pour autant, je n'oublierai pas qu'il m'a laissé de bien grandes séquelles, qu'il s'est accaparé mon enfance et qu'il à gâché mon adolescence.

Cela m'a pris deux décennies pour reprendre confiance en moi et repartir de l'avant, après deux tentatives de suicide à l'adolescence, et une longue thérapie pour me persuader que je n'étais pas ou plus un objet, mais bien un être humain.

Je vous invite à vous réunir, et même à aborder le sujet avec lui, à revenir quelques années en arrière, à le replonger dans ce passé, à lui demander pourquoi à t'il quitté la manecanterie des petits chanteurs à la croix potencée, dans quelles conditions, à recueillir d'autres témoignages bien sur, puis surtout, à prendre vos responsabilités.

Faites le pour vos enfants.

Il ne s'agit pas ici de juger un homme, car il est bien trop tard pour la justice d'en bas, mais il est ici question de protéger vos enfants! C'est d'ailleurs uniquement pour eux que j'ai accepté de rediger et que j'autorise la publication de ce message.

Loïc*

Les mères agissent donc « *en sous-marin* » (car la tâche ne semble pas facile : « *Nous sommes persona*

non grata dans ce milieu de l'institution beaupeyrat. ») auprès d'un élu local et d'un « *prêtre en qui [elles ont] toute confiance* » (le Père Bernard Vignerat a été « *profondément choqué* ») à la veille de la consécration de leur nouvel évêque M^{gr} Pierre-Antoine Bozo, qu'elles envisagent d'aller voir. Elles contactent la Cellule d'écoute toulousaine, la Police, leur Vicaire général.

Dans le même temps, une première répétition se passe avec Michel, devant 35 enfants.

(9 septembre 2017) Vous savez, avec Marie*, on ne dort plus très bien... elle m'a appelée hier soir en sortant de la première répète (elle est allée voir, en sous marin, cette 1ère répète en grandes pompes), le "chef de choeur" a d'emblée dit au seul ado (gueule d'ange) qui est désormais basse et a 11 ans de bouteille aux PCL "comme tu es la seule basse", tu répèteras avec moi les soirs", un autre ado qui est là depuis longtemps, a dit à Marie* "il me regarde bizarrement, je ne veux pas y retourner", il se trouve que ce gosse qui est là aussi depuis longtemps a toujours eu un 6ème sens.... car bien sûr, nous n'avons rien dit aux enfants, moi, je n'ai plus officiellement aucune légitimité à me mêmer de la vie des PCL.

Le Père André Vénitus, aumônier des Petits Chanteurs Limousins dans l'institution Beaupeyrat, prend contact sur la page *Facebook* le 13 septembre : « *Votre message me fait froid dans le*

dos si cela n est pas trop tard vous pouvez m appeler ! » Nous continuons l'échange au téléphone. De même avec un père de famille, le 25 septembre.

(29 septembre 2017) Bonsoir, nous avons appris aec Marie* et Constance* que Michel des Borderies a été écarté des PCL, c'est le Père Vénitus qui l'a annoncé à Constance*. Ils ont l'air tous sonnés, parce qu'il semblerait que le diocèse de Toulouse soit intervenu "énergiquement", ce qui est très bien, nous n'en savons pas plus. Mais nous sommes toutes trois soulagées. [...] C'est ma fille qui a mis le doigt là dessus... []... Elle a **16 ans**, et oui, **c'est elle qui a lancé l'alarme**.

(3 octobre 2017) Pour Mr Ollé, il faudrait qu'il parle, enfin ! Qu'on en finisse avec ça, et qu'on fasse une *blacklist* à la fédération, entre autres. Mr Ollé doit aller au bout de son truc à savoir, il a dit qu'il parlerait, et bien, qu'il parle, moi je suis prête à l'entendre.

En effet, Jean Cohadon avait commencé son nouvel article de 2008 dans La Dépêche en rapportant ce que lui avais dit au sortir de l'audience du verdict : « Je dirai tout. »

L'échange s'est terminé lorsque nous avons commencé à parler du « truc à savoir ». L'histoire n'a pas été écoutée davantage.

A toute médaille, son côté face. Comme en repréailles, un échange surréaliste (toujours

anonyme pour la page *Facebook*) se déroule avec Véronique Thomassin, du 24 septembre au 9 décembre 2017. Chef de chœur d'enfants (anciennement des *Petits Chanteurs à la croix de bois*), ancienne choriste de Denis Dupays (ami très proche de Michel), son père Jean-François Thomassin fut Trésorier de la **Fédération**. Elle veut savoir qui est derrière la Page, mais sans rien « lâcher » elle-même : « *Ce qui me gêne c est que vous écrivez "masqué". Pour Denis, je ne sais pas tout ça . Je ne L ai pas vu depuis plus de 4 ans. »*

Le 7 novembre, un mois après une remarque désagréable sur les abus des chefs de chœur d'enfants, en lien avec la récente « affaire » des *Petits Chanteurs limousins*, elle répond : « *Limoges ? Pas au courant. Mais je pense que ça ne me regarde pas . »*

Un autre mois passe. Le 8 décembre, elle revient ainsi à la charge sur *Facebook* :

— Qui êtes vous?

— Bonjour à vous aussi, pourquoi cette insistance ?

— Parce que simplement j aime savoir à qui je m'adresse.

— Faut-il vous répéter que nous n'avons plus confiance dans les chefs de chœur ?

— Je comprends absolument . Mais ils ne sont pas tous pareil. Mais je comprends

— Permettez-nous une remarque : vous avez des éléments de langage qui nous renvoient à cette triste époque. Par exemple, lorsqu'on vous demande pourquoi on vous répondrait, vous dites "parce que j'aime savoir...", faisant appel à ce mécanisme qu'ont naturellement les enfants : celui de faire plaisir. Ça n'a peut-être l'air de rien, mais pour certains d'entre nous, c'est encore douloureux.

La Page ne recevra pas de réponse de Véronique Thomassin. Ni aucun nouveau message. Une mère limousine nous avait écrit sur la Page, à propos de Véronique Thomassin :

En 2010, nous avons reçus les PCCB, nous on avait une approche des enfants avec Cyprien [*le chef de chœur limousin de l'époque*], et nous avons été glacés par la façon dont elle gérait les enfants des PCCB...

Un de nos gosses (devenu grand maintenant), qui a voulu "tenter sa chance" aux PCCB [...] est revenu au bout d'un trimestre, victime de racisme (il est un peu black, mais il chante bien), de violences au sein de l'internat des PCCB, et les parents (éducateurs tous les deux), éffarés par la façon dont tout cela était géré..... années 2010-2011 environ...

Un **autre frein**, bien plus inquiétant, est venu de notre Mané toulousaine. En 2017. Encore. Toujours...

Après « l'affaire de 2004 », alors qu'aucun responsable toulousain n'avait été inquiété, la Mané a continué avec ces mêmes responsables. Parmi ceux-ci, des parents de victimes (réelles, exagérées ou objets de non-lieu). Je n'ai su que le Président avait changé lorsque je suis tombé nez à nez avec lui cour Sainte-Anne.

J'habite le quartier depuis ma naissance : j'y suis revenu à mon retour de Paris après mon mariage. Baptisé à la Cathédrale, j'y ai fait ma première communion avec le Père François Remaury, Archiprêtre, et son Vicaire, le bien-aimé Père Raymond Palacin, vêtu d'un blouson de cuir noir. (Le livre de catéchisme s'intitulait : Pierres vivantes.) Michel me formait alors à diriger les chants de l'assemblée des fidèles. (A l'âge adulte, Raymond avait le projet de me faire chantre. Parti trop tôt, il n'a pu le réaliser.) A 15 ans, j'ai demandé et reçu le sacrement de Confirmation des mains de M^{sr} Collini, dans la chapelle Sainte-Anne, située au fond de cette cour éponyme, en regard de la Cathédrale, au sud. Après « l'affaire », j'avais demandé le sacrement de Réconciliation (la

confession) et obtenu l'absolution de toutes mes (grosses) fautes, sans les avoir commises à nouveau (je n'en ai toujours pas l'intention) : je suis donc un Chrétien lavé de tous ces lourds péchés. De même pour la République : après avoir purgé ma peine, je suis un homme neuf.

*Les compteurs, républicain et catholique, ont donc été remis à zéro. Je me **sens libre** de parcourir mon quartier et mes églises. Certes avec un pincement au cœur à cet endroit précis, cour Sainte-Anne, mais sans le laisser paraître, surtout devant mes enfants.*

C'est le samedi 25 septembre 2010, en fin d'après-midi, que j'ai fait sa connaissance brutalement. Comme j'étais parti pour mon troisième camp obligatoire avec le Ministère de la Justice, je n'avais pas paru dans le quartier pendant plus d'un an. Dans l'été 2010, il avait été jugé bon de me rendre à ma femme et mes enfants, muni d'un bracelet électronique, avec la permission expresse de sortir pour aller à la messe, dans l'église la plus proche de chez moi.

Nous passions donc en famille par la cour Sainte-Anne. Comme depuis toujours. Ce samedi-là, je me trouvais avec mon épouse et l'aîné de nos fils (alors âgé de 6 ans). Un homme m'interpelle : il semble

hostile. Il se présente : **Fabrice Bastié, nouveau Président** de la **Mané**. (Non pas Bastier, Conseiller du Président de la Cour d'appel.) Prudent, je confie notre enfant à sa mère pour qu'elle l'éloigne. Il m'agresse verbalement en ces termes, cités de mémoire : il m'interdit d'être ici ; si je reviens, je serai sorti « *manu militari* » par lui et le sacristain (celui qui s'est supprimé depuis) car c'est une « *cour privée gérée par l'Association des amis (!) de S^t-Etienne* » ; le président de cette dernière, M. Vital (comme mon parrain de Mané ?) se joindra à eux s'il le faut. **Agression n°... ?** Repartons à... disons : **100.**

Voilà maintenant que « *Tous* » (selon le Président de la Mané, qui parle aussi pour la paroisse, n'est-ce pas un mélange des genres, ou des prérogatives ?) souhaitent m'interdire l'accès à la cour. (Cette cour est *a priori* municipale, puisque la chapelle et ses bâtiments attenants sont des bâtiments communaux affectés aux Aînés, aux Scouts et aux *Petits Chanteurs* — salle à cet usage exclusif jusqu'en 2004, sous la responsabilité de la Paroisse depuis.) Il justifie cette intimidation, ses menaces, en invoquant notamment un devoir moral. **Harcèlement – Acte VI**, communautaire religieux. (*Edit.* : Alors que je relis ces passages douloureux, en ce premier jour de printemps, providentiellement

ensoleillé, il m'a fallu me lancer dans un grand nettoyage ménager.)

Il finit par se calmer, au moment où des garçons de la Mané arrivent. Il m'explique que la *schola* (de filles, car la Mané a ouvert cette branche) est en répétition dans la salle. (Ancienne chapelle Saint-Maurice, notre salle de répétition s'appelle désormais *Salle Tarcisius*.)



Tarcisius est un enfant martyr, saint patron des enfants de chœur (!) Sur Wikipédia, on peut lire qu'il fut lapidé par des passants à Rome, alors qu'il portait la communion aux chrétiens emprisonnés. Le Pape Damase 1^{er}

en a écrit l'éloge, vers 370-380, dans la catacombe où l'enfant était enseveli. Son sarcophage sert aujourd'hui d'autel à la basilique de Rome qui porte son nom : Saint-Tarcisius.

L'année de ma Confirmation, notre chef de chœur, le frère Yves-Marie Lequin, donnait des cours privés de piano. Pascal* nous a confié, quelques années plus tard, qu'alors qu'il travaillait au piano, Yves « se piquait le gland » à côté de lui.

Le quart de queue marron, déjà en mauvais état à mon arrivée, a disparu depuis. Ce nouveau nom de « Salle de l'Enfant Martyr » semble plutôt bien choisi.

Fabrice Bastié continue et insiste, un ton plus bas donc : les nouveaux parents ne veulent pas de moi, je dois faire preuve de discrétion, de prudence, d'humilité. Il a « *fait de la prison pour violences* » et confesse être encore sanguin. Mais « *[il] ne [m']en veut pas personnellement* » et pour le prouver, il est « *prêt à venir dîner chez [moi]* », pour discuter. (...) Mais bien sûr ! je sors de taule, et je vais inviter chez moi, à dîner avec mes enfants, un ancien taulard qui vient de m'agresser ! Il est vrai que je reconnaissais la méthode. La cour Sainte-Anne était-elle donc devenue une « *cour de promenade* » de maison d'arrêt, de centre de détention, avec ses codes et ses lois ?

Plus grave : **les enfants** de la Mané sont donc **sous la responsabilité** d'un **repris de justice**, condamné pour violences ? (...) A quand la vérification du casier judiciaire pour les responsables d'associations d'enfants ? Monsieur Fabrice Bastié n'est donc pas soumis au Fijais (qui comprend aussi les auteurs de violences) ? (Un autre **Abandon** ?)

Conforté par cette sortie courageuse, Jean-Marie Mazas (le sacristain) allait lui aussi passer à l'acte, et me chasser à son tour.

Après 4 ans de piano au Conservatoire en « Horaires aménagés » de l'école élémentaire, devenu lycéen à 15 ans, j'avais suivi les cours et stages d'orgue liturgique du Père Philippe Bachet, dans son couvent des Capucins (alors avenue Jean-Rieux, là où se trouvent maintenant des frères Carmes). Mon professeur m'avait confié à ce titre un double de la clé de l'orgue (Lefebvre, Cavaillé-Coll et Kern en 1970) de ma paroisse, la Cathédrale.

Un jour que je venais répéter comme à mon habitude, le valeureux sacristain prend l'initiative de m'empêcher de répéter à l'orgue. Pour cela, il choisit de couper l'électricité depuis la sacristie, et se justifie en criant ses ordres depuis le bas, au lointain. (Depuis, je n'ai jamais rejoué sur cet orgue.) Certes, c'est également au brave Jean-Marie, et par une autre de ses initiatives, que nous devons la redécouverte d'un trésor autrefois caché dans la Cathédrale : au retable en pierre de Mercier, la dorure de l'écharpe sculptée par Drouet sur la lapidation d'Etienne, premier et saint martyr. Comme l'enduit qui la recouvrait s'effritait, il avait

enlevé le reste, à l'insu de la *Conservation des Monuments historiques*.

Le chanteur avait lui aussi été la cible d'attaques peu glorieuses. Préparant ma réinsertion professionnelle, je m'étais fait visible et audible sur YouTube. Ainsi au milieu de l'été 2010, au-dessous de l'air : *Ella giammai m'amò* de Philippe II dans *Don Carlo* de Verdi, on pouvait lire les commentaires suivants :

mephistozaccharia
et en plus monsieur a commis des agressions sexuelles....
bravo maestro...

mephistozaccharia
ouille.... dur pour les oreilles, pitié arrêtez de chanter....surtout des airs de basses alors que vous êtes tout juste un mauvais baryton...

neochmia
@mephistozaccharia Vos commentaires sont un peu nuls, faudrait peut-être pas abuser non plus ! c'est assez courageux de poster sur Youtube, moi je n'en est pas le courage, mais que je sache vous non plus !
Pas glorieux le garçon...

Harcèlement – Acte VII, insultes anonymes. Merci neochmia ! pour le baume au cœur.

La Relève

Fort heureusement, d'autres garçons sont plus glorieux, même à Toulouse. En février 2017 sur la Page, c'est un maîtrisien toulousain de 17 ans qui prend contact, car la Mané prépare activement son 80^e anniversaire (mais avec un an de retard : 1936-2017). Je me reconnais en lui : entré à 10 ans, actif dans l'organisation à l'approche de l'âge adulte, tant sur le terrain que sur internet. Il compatit aux échanges douloureux sur la Page :

J'imagine à quel point cela doit être compliqué à vivre pour vous sachant que rien n'avance quasiment judiciairement j'ai l'impression, et que la vérité est mal exploitée. [...]

Ça me ferait plaisir de vous aider si vous le souhaitez parce que je suis trop attaché à ce cœur pour laisser en suspend ce genres d'histoires qui ne doivent plus être répéter [...]

Aujourd'hui je trouve la situation de la mané déplorable.

Un rendez-vous « physique » est en passe d'être pris (toujours anonymement). Il n'aboutira pas. L'éviction de Michel à Limoges produit maintenant son effet à Toulouse, 3 mois après, 3 mois après l'intervention de Véronique Thomassin (en région parisienne) et 5 jours après son dernier message. Le 14 décembre 2017 :

Bonsoir. La maitrise a decouvert votre page. Elle veut la supprimer car elle nuirait à l'image des petits chanteurs. Je vous cite le message que j'ai reçu sur facebook :

« *Bonjour à tous,*

» *Comme vous le savez, une triste histoire fait partie du passé des petits chanteurs à la croix Potencée.*

» *Nous venons de découvrir qu'une page Facebook se sert de cette histoire pour décrédibiliser la maîtrise. Nous tentons de la supprimer, d'une part car elle nous cause du tort, d'autre part car nous avons reçus des plaintes de personnes qui se retrouvent citées sur cette page et qui n'ont rien à voir avec cette histoire. Il s'agit de diffamation, nous ne voulons pas que cela se reproduise mais plus que tout aller de l'avant !*

» *Pouvez vous s'il vous plaît signaler cette page ?*

» *Merci de votre discrétion et de votre geste. »*

Je ne partage pas l'avis de ceux qui veulent supprimer votre page. Je pense que la Manée n'assume pas en effet son passé. Mais aujourd'hui ce ne sont plus des pretres qui dirigent le chœur mais une femme, et il me semble qu'il n'y a pas d'aumonier. Sachant que le chœur a un partenariat avec le Caousou, ils savent tres bien qu'une nouvelle histoire de ce genre les condamnerait. Neanmoins il est tout à fait propable que la Manée fasse tout pour que les antecedents ne soient pas sù par l'ecole. Je peux faire part à l'archeveché de cette histoire. Peut etre feront-ils quelque chose. Mais peut etre faudrait il avoir un dialogue constructif avec ces personnes et essayer de trouver une solution. Comprenez que **je peux perdre des amis que je connais depuis 10 ans** maintenant.

« Grâce à Dieu ! » il n'y a pas eu d'autre alerte, et la Page existe toujours. Le pauvre garçon n'a plus écrit. La Mané terroriserait-elle donc encore ses petits chanteurs ?

Pour ma part, l'humour fut très tôt un dérivatif salubre, un échappatoire. Avant même la Mané, sur la plage où « Banania » (ne me jetez pas de bananes, S.V.P.) m'appelait « Spirrituel ! » Dans les années difficiles, je noyais alors mon chagrin non pas dans l'alcool, mais dans la télé : les séries (Plus belle la vie, N. C. I. S., Mentalist, Lie to Me où Ria Torres décode naturellement les intentions, etc.), les films, les spectacles comiques, etc.

La télévision passait alors ce sketch des *Chevaliers du Fiel* où Francis Ginibre campe un *Petit Chanteur à la croix de bois*. En tenue de garçonnet : *short* bleu et chaussettes blanches montantes. C'est la même tenue que nous portons à Toulouse, sans doute depuis la Guerre, lorsque les deux Mané faisaient vie commune. La vidéo complète ne se trouve que sur <http://rutube.ru>, le YouTube russe.

Refusant tout d'abord de paraître sur scène, le petit chanteur se dit traumatisé par l'abbé Michel (!) puis des « évêques qui se sont mis tout nus » après avoir « chanté à la basilique Saint-Pierre à Rome ».

Francis connaît bien le rôle, puisque c'est un ancien de notre Mané, où il a passé son enfance de 10 ans à 17 ans (entre 1969 et 1976 ; Michel était à la Mané entre 1970 et 1976, âgé de quelques mois de moins).

En 1996, les deux Chevaliers du Fiel avaient accepté de venir pour le 60^e anniversaire. Avant la séance photo que nous avions prévue devant la cathédrale, pour les nouvelles affiches et la couverture du nouveau disque (devant l'entrée matérialisée de l'ancienne rue des cloches), ils s'étaient prêtés au jeu des autographes pour les petits chanteurs, devant le buste du Cardinal Saliège (le point haut du parvis). Edit. : On se souvient que Francis avait assisté aux obsèques de l'Abbé, à la Cathédrale en 2003.

Francis jouait déjà ce rôle en 1988 avec Eric Carrière. Dans une version plus légère, ainsi habillé, Francis chantait Cantate Domino lors d'une émission que nous avons faite ensemble (Chevaliers et Mané) sur la toute jeune télévision locale Télé-Toulouse (TLT, disparue en 2015). Yves, le Frère Chef de chœur, présentait ainsi la tournée d'été à venir en Pologne : « La Mané en tournée, c'est comme un cirque qui se déplace. »

En avril 2017, nous contactons *Les Chevaliers du Fiel* pour notre page Facebook, sous le nom de

« Georges Rey », pour parler de « l'Abbé » (éponyme). Cinq jours après, nous recevions la réponse suivante :

Bonjour Georges,
Les Chevaliers du Fiel ont un planning trop chargé pour organiser ce type de rencontre.
Leur but est de faire rire et d'alléger le poids de chacun et nous sommes ravis de voir que vous êtes fans!

Nous vous souhaitons une bonne journée
L'équipe des chevaliers

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.

Abandon – Acte II Scène 2. Moins d'un mois après, au Zénith de Toulouse, le duo jouait une version du sketch, augmentée de 3 minutes et « surfant » sur l'actualité.

Comment analyser les raisons de cette explosion en 2004, qui me fut certes salutaire, mais aussi dévastatrice, au-delà même de tout ce que j'avais éprouvé auparavant ? Sans doute la mort de l'Abbé, un an auparavant, a-t-elle vaincu les dernières réticences ? et la réaction explosive de Véronique Pradel préfigurait sans doute cette « vague bleue » (rose ou écarlate, chacun choisira sa couleur) qui déferle sur le monde.

Certes aujourd'hui, pas même un Cardinal n'est à l'abri de ce qui est devenu un « tsunami bleu » balayant les évêques par collier de sept sur les côtes du Pacifique. Pour « *la première fois dans l'histoire contemporaine de l'Église* » selon *La Croix*, l'un d'entre eux a même été « *renvoyé de l'état clérical* ». Il n'est plus prêtre. Peut-être reparlera-t-on de la supposée homosexualité de Giovanni Montini, le Saint Pape Paul VI, enterré dans la basilique Saint-Pierre de Rome, canonisé il y a peu par un de ses successeurs, le 14 octobre 2018.

Les stars de la pop, du cinéma, de la télévision, du sport, *etc.* reconnues coupables sont descendues de leur piédestal. Dernièrement Harvey Weinstein, Gilbert Rozon, Régis de Camaret (mais pas le curé éponyme...) *Edit.* : Plusieurs radios canadiennes et néo-zélandaises ont décidé de ne plus passer les chansons de Michael Jackson. Les bouquinistes vont-ils retirer les ouvrages de Guillaume Apollinaire ? Le Canada va-t-il débaptiser la « Colombie » britannique, à cause des « *crimes atroces* » de Christophe Colomb ?

Pour les puissants, pour l'Éducation nationale, pour les organistes, on attend. Faut-il croire qu'ils sont en hauteur, protégés du tsunami ?

J'ai personnellement été frappé de ce qu'on m'a dit à l'église Saint-Eustache, à mon arrivée en 1997. J'avais 24 ans et habitais rue Montorgueil, à côté de la Bourse, non loin du Marais, quartier homosexuel parisien. Naturellement, je suis allé chanter au plus proche, à la Société des chanteurs de Saint-Eustache, créée par une autre figure emblématique, à la fois religieuse et musicale : le Père Martin. Le chœur est alors dirigé par André Duchesne, son premier successeur. Dès les premiers jours, plusieurs ténors et basses me draguent. D'autres me mettent en garde contre les mœurs légères de Jean G., organiste talentueux à la carrière internationale : « Il organisait des bacchanales à la tribune, une fois l'église fermée, prétextant des répétitions au calme. »

En 2000, nous enregistrons ensemble Le Chemin de la Croix d'Antoine, Comte d'Ormesson (1924-2016). Il tient la tribune (depuis une console placée en bas, près du chef), je tiens le rôle du præfectus Pilate, qui consiste en une minuscule réplique, commençant par : « N'as-tu rien à dire ? » Le chœur est maintenant dirigé par Didier Seutin, originaire du Québec. (J'avais moi aussi postulé au remplacement d'André, sans succès. Certains y verront une prémonition pour l'échec de 2003 à la Mané.) Ce sera mon dernier enregistrement en tant

que basse soliste hors Mané. Un an avant la dépression nerveuse.

Récemment en 2015, le Diocèse de Paris a décidé de se passer des services du grand organiste. Monsieur Jean G. a préféré prendre les devants en convoquant les journalistes pour claquer la porte en hurlant à l'incompris. Classique : se donner le beau rôle. Du grand art : le « grand air de la diva » (merci Roland Emmerich en ce jour d'indépendance). Notre page Facebook en fait mention depuis septembre 2018. Il est décédé en janvier 2019.

Au passage de ce « tsunami bleu », sous cette déferlante, le bouc émissaire a tout perdu : santé, amis maîtrisiens, réputation, argent, liberté, emplois, carrière d'informaticien, statut de cadre, poste (bénévole) de carillonneur, et davantage encore, sans que tout cela semble pouvoir s'arrêter, comme l'on pourra en juger au chapitre suivant.

Le Père François Remaury, l'Archiprêtre de mon enfance, a eu ces mots à mon sujet, dans sa paroisse en Lauragais, que l'on vient de me livrer : « *Je me souviens de l'histoire, il avait été mal défendu.* ». Le Père Remaury est issu d'une famille d'avocats.

Pourtant, en 1985 au Congrès international des Petits Chanteurs organisé à Paris, à 12 ans, j'avais senti que le soliste pouvait être traité différemment.

Nous répétions sur le parvis de Notre-Dame les chants ordinaires de la messe. Avec un camarade, comme nous les connaissions par cœur, nous échangeions quelques mots : dissipés, nous nous sommes faits logiquement reprendre. Un peu plus tard, j'ai été surpris de voir venir vers moi le chef de chœur qui nous avait tancés devant la centaine de camarades chanteurs : il me présenta des excuses, car il ne savait pas que j'étais le soliste.

A l'orgue de chœur de la Cathédrale St-Etienne

10 mai 1986 : 50^e anniversaire de la Mané (à droite)



Chapitre IV – Encore Victime ! toujours pas la parole

Peut-être qu'avant, la réinsertion était plus facile. On pouvait déménager et refaire sa vie ailleurs, en France ou dans le monde. Mon grand-oncle m'a raconté une histoire toulousaine du milieu du XX^e siècle : lors d'une rixe entre militants de partis politiques, un des jeunes a trouvé la mort. On expédié le coupable *illico* en Indochine, où il a pu repartir à zéro *incognito*.

En mars 2011, ma peine carcérale étant purgée, il me faut attendre 6 mois pour retrouver un emploi cadre d'informaticien à Toulouse (ce sera le dernier) car il n'est pas envisageable de passer d'entretien muni d'un bracelet électronique. A l'automne, je décroche avec Manpower une mission d'intérim de 3 mois chez Airbus, en remplacement d'un « *Chef de projet IT* ». Fait étonnant, tant l'image de l'avionneur à Toulouse peut paraître prédominante, c'est la première fois que j'y travaille.

A ma sortie d'école d'ingénieur en 1996, j'ai postulé tout naturellement chez Airbus. Le secteur aéronautique connaît alors l'une de ces périodes